

Plan d'aménagement forestier d'une forêt privée



Identification du producteur forestier

NOM: _____

ADRESSE: _____

REPRÉSENTANT AUTORISÉ: _____

TÉLÉPHONE: _____

rés: _____

travail: _____

NUMÉRO DU PLAN: _____

05322G7 20169000

NO DU PRODUCTEUR FORESTIER: 000000025743

NOTE AUX LECTEURS: Le plan d'aménagement forestier est un outil qui doit servir exclusivement à accroître les connaissances relatives à la propriété afin de mieux protéger ses ressources et procéder à sa mise en valeur. Toutes autres utilisations telles que l'évaluation forestière sont à proscrire car les inventaires ne sont pas menés pour ces fins.

3.- ÉLÉMENTS SUJETS A PROTECTION

Information sur le règlement relatif au déboisement dans la M.R.C. du Granit

Les coupes à blanc et le déboisement visant à prélever plus de 40% des tiges de bois commercial sont permis, sans toutefois excéder une superficie de 4 ha (10 acres) d'un seul tenant. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres (328 pieds) sont considérés comme d'un seul tenant.

En bordure de toute propriété voisine actuellement boisée, une bande boisée de 20 mètres (65 pieds) devra être préservée, dans le cas de déboisement de plus de 40% des tiges de bois commercial.

En bordure d'un chemin public, une bande d'au moins 30 mètres devra être préservée.

A l'intérieur de ces bandes boisées (100 mètres, propriété voisine et chemin public), seul un prélèvement d'au plus 30% des tiges de bois commercial est permis par période de 10 ans.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à certains travaux de déboisement qui sont confirmés par une prescription forestière d'un ingénieur forestier ou délimités et prescrits dans un plan simple de gestion et autorisé par la municipalité par un certificat. On retrouve parmi ces travaux de déboisement:

- les travaux de coupes d'arbres dépérissants, endommagés infestés ou morts ;
- les travaux de coupe de conversion effectués dans le cadre de programmes gouvernementaux, du groupement forestier ou du syndicat forestier visant le renouvellement de la forêt ;
- les travaux de coupe de peuplement à maturité. Cependant, les secteurs visés devront avoir fait l'objet d'une bonne régénération et les méthodes de coupes utilisées devront assurer la protection des arbres régénérés.

Terrain avec forte pente

Dans les pentes de 30 à 49%, seul le déboisement visant à prélever uniformément au plus 10% des tiges de bois commercial est autorisé sur une période de 10 ans. Le déboisement est interdit dans les pentes de 50% et plus.

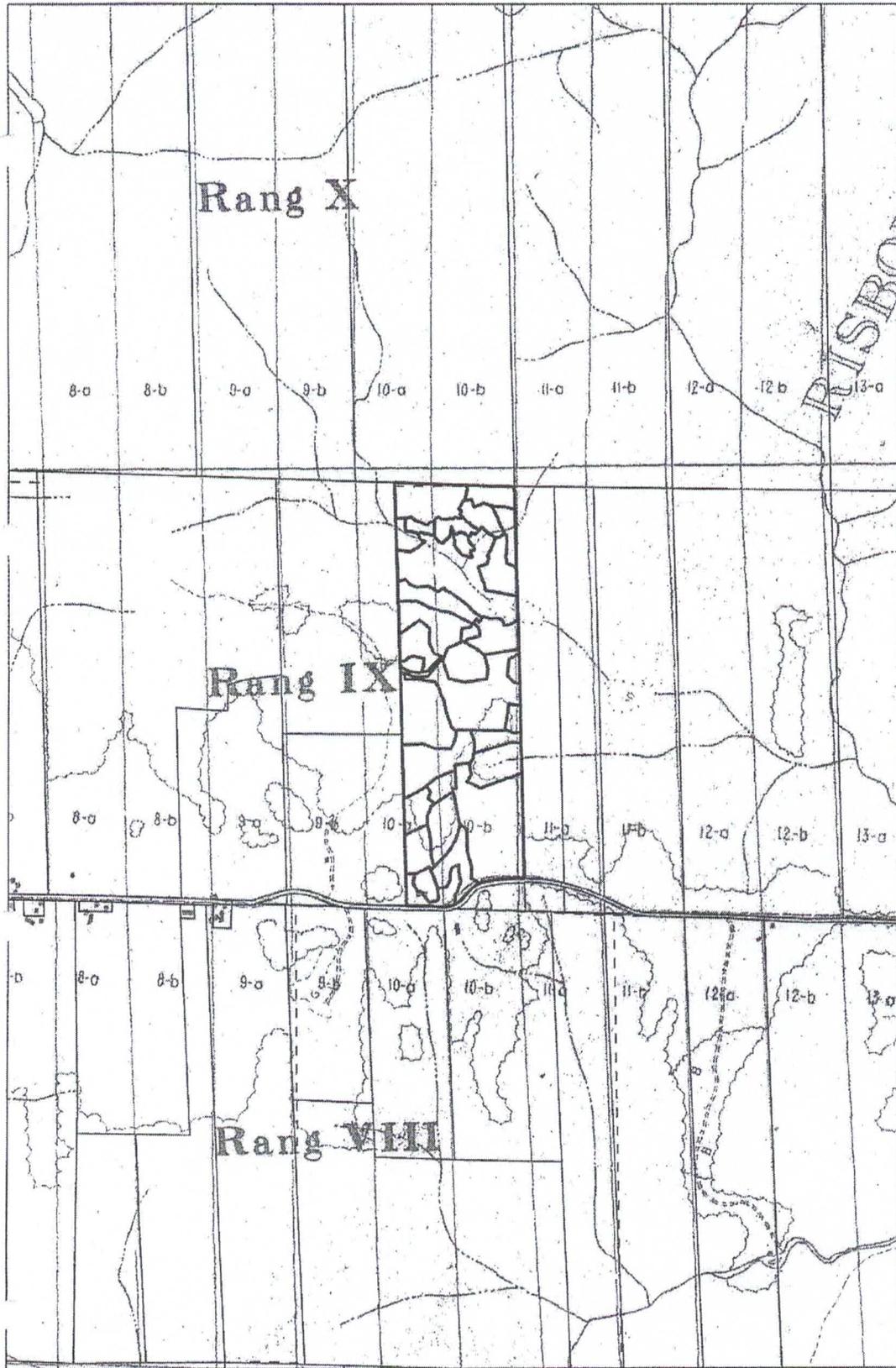
Autres lois ou règlements

Il existe un ensemble d'obligations légales auxquelles le producteur forestier doit se conformer lors d'interventions en forêt telles que le drainage, la construction de chemin et l'utilisation de phytocide. La consultation du "Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée" permet d'avoir une vue d'ensemble alors que la référence aux textes officiels des lois et des règlements apporteront les précisions nécessaires.

Protection des berges des cours d'eau

Pour les cours d'eau (rivière, ruisseau, lac, marais, étang de plus de 5 ha) une bande de protection de 10 mètres doit être laissée (de chaque côté du cours d'eau). Dans cette bande, on doit limiter la récolte à au plus 50% des tiges tout en maintenant un couvert forestier de 50% et plus.

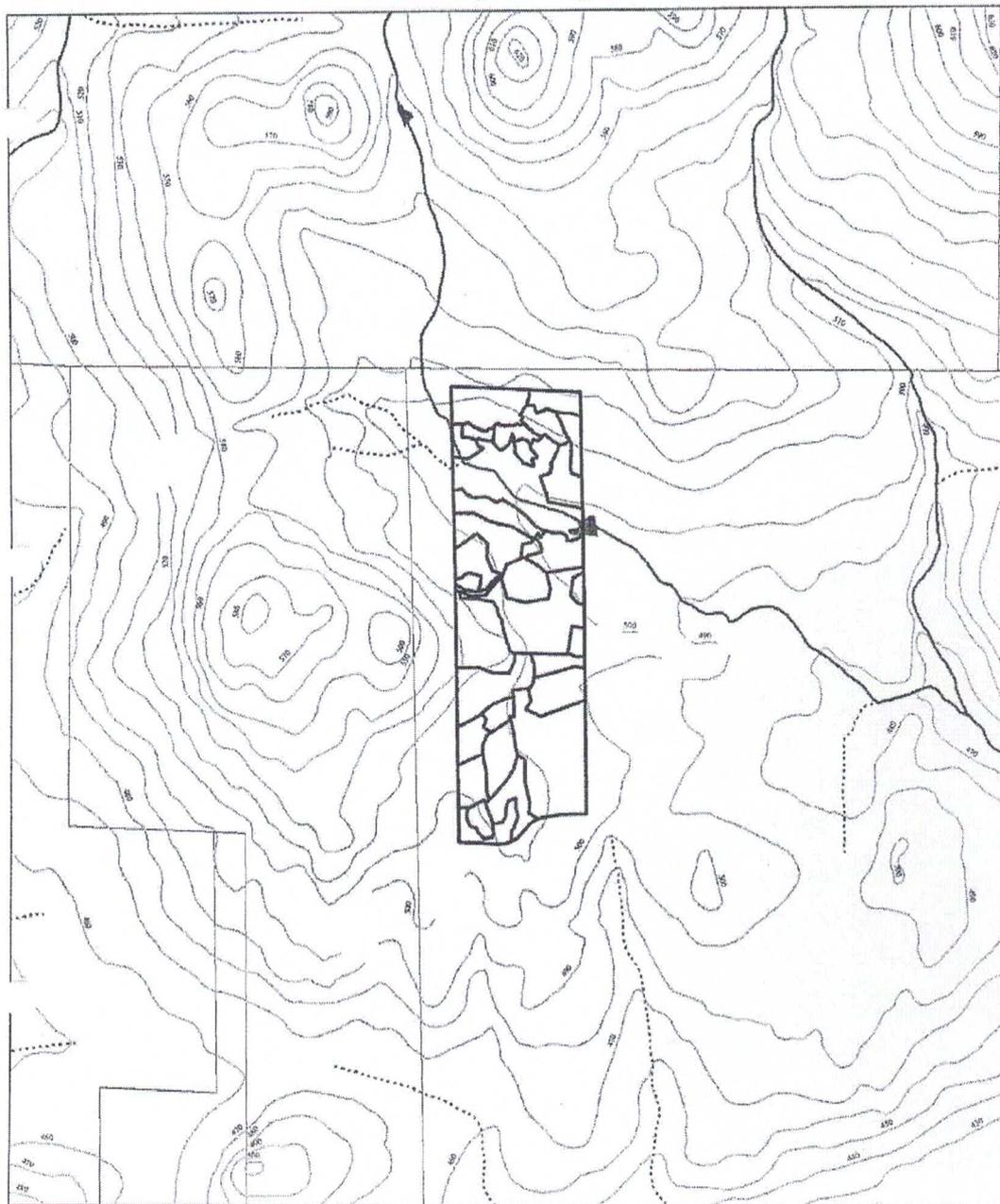
AVIS: Ce résumé des règles de protection en vigueur au 16/05/2016 n'a aucune valeur légale. Pour plus d'informations sur les règlements et lois, adressez-vous à la municipalité impliquée, à la M.R.C. ou au ministère concerné.



1:15 000



Éléments sujets à protection

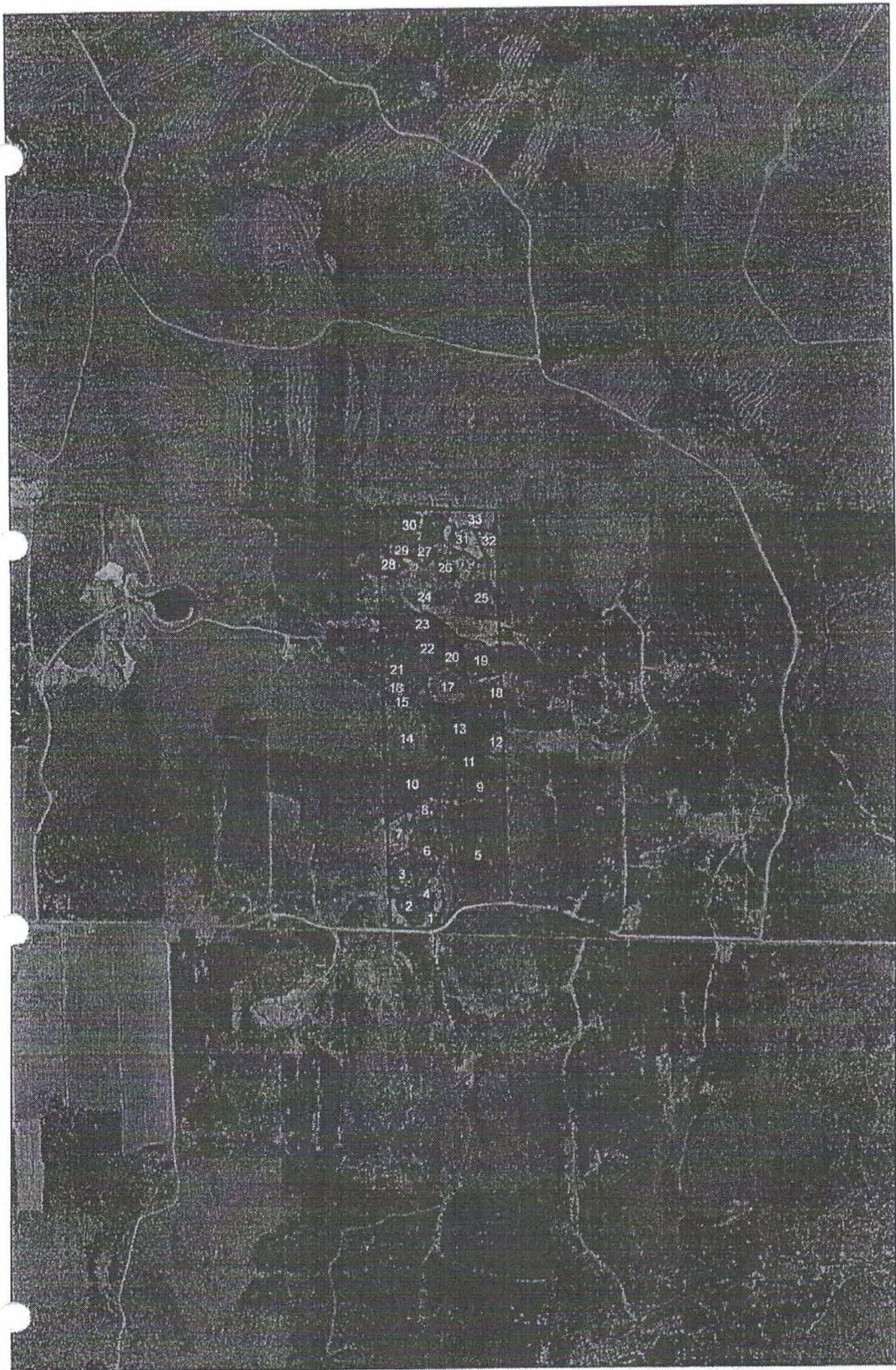


Légende	
	Commerçant Parson
	Amphibien à statut précaire
	Habitat de poisson
	Plante à statut précaire
	Ruisseau permanent
	Ruisseau intermittent
	Topographie
	Site de résidus miniers
	Zone de mouvement de terrain à risque modéré
	Zone de mouvement de terrain à risque élevé
	Zone à risque d'inondation
	Milieu humide
	Ravage cerf de Virginie
	Aire de confinement d'oiseaux aquatiques



1:15 000

Nom du propriétaire:

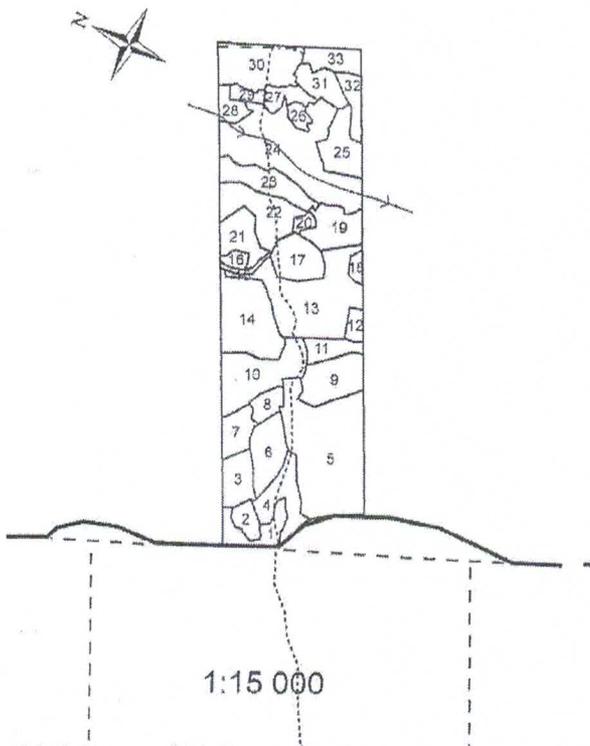


1:15 000



4.-CARTE FORESTIERE ÉCHELLE: 1:15000

No plan: 20169000 13341
 a/s f
 (10A.2 -10b.1) -IX/ 4189990-IX/
 Risborough (2232)
 St-Ludger(30072)
 (Date conv.): 16/12/1993
 No de photo 79: 4:
 No de photo 87: 5: 17152-65
 No de photo 93: Q93126 186 6: 07152-63
 Azimut: 60 PAAR: NON
 Feuillet: 21E/10 NE
 Matricule: 9560-12-4476
 No de prod: 000000025743 S
 No de tél: 819-843-3039



NO	SUP approx	TYPE	D	AGE	H	TRAV ANN Réal.
1	1.2	Fr				
2	0.6	PI	A	30	14	E 9
3	1.2	PI	C	20	7	
4	1.7	MSPe	C	30	14	
5	6.9	PI	A	30	13	E 9
6	1.8	S	B	60	18	E
7	1.0	Dh				
8	0.7	C	B	60	17	
9	1.9	C	B	60	18	
10	2.9	E	A	60	20	E 2
11	0.8	E	A	40	16	
12	0.4	Gr				
13	5.0	S	A	50	18	
14	3.4	Ero	B	50	18	
15	0.2	C	A	60	15	
16	0.3	MEroS	B	20	10	P 1
17	1.6	Er	A	80	20	
18	0.3	S	A	30	15	
19	1.6	S	A	60	16	
20	0.2	PI	A	40	20	
21	1.3	MSEro	B	50	18	
22	2.3	S	A	60	20	
23	1.7	E	A	60	20	
24	6.2	Dh				
25	1.6	MBbS	C	30	10	
26	0.4	PI	C	20	6	
27	0.7	S	C	30	10	
28	0.6	S	B	40	14	
29	0.4	PI	D	20	6	
30	2.7	PI	B	30	11	
31	1.0	Rés.				
32	0.8	Bb	C3	30	12	
33	1.0	Er	A	80	21	

LÉGENDE	
Limite de lot et de peuplement	— — — — —
Numéros d'unités territoriales	1-2-3...
Bâtiments	■
Chemins de fer	—+—+—+—+—
o hydroélectrique	-z-z-
Chemin forestier carrossable	- - - - -
Chemin de tracteur	- . - . -
Sentier de randonnée
Cours d'eau -->-->-->--Drainage .>.>.>	
Puits	*
Pente forte	F

TRAVAUX RÉALISÉS
P: Précommercial
E: Éclaircie
C: Coupe

ÉLÉMENTS A PROTÉGER
Règles de coupe, pente forte et cours d'eau

5- DESCRIPTIO DE LA FORET / DONNÉES FORESTI ES ET TRAVAUX SUGGÉRÉS

NOM:

LOTS, RANGS: (10A, 2-10b.1) -IX/ 4189990-IX

CANTON: Risborough

No du producteur forestier: 000000025743

DESCRIPTION DE LA FORÊT

TRAVAUX SUGGÉRÉS

NO	TYPE DE PEUPEMENT	ESS PRINCIPALES/REMARQUES	SUP app. (ha) (4)	DENSITÉ *	HAUT (m)	AGE	TRAV (5)	ANN	TRAVAUX MISE EN VALEUR	SUP(ha) LONG(m)	ANNE (1)	GF (2)	PRIOR (3)	REMARQUE
1	Frêche	quelques tremble, épinette + pommiers, puit, fondation etc.	1.2							0.0				
2	Plantation	épinette blanche 1987	0.6	Forte	14	30	E	9	Eclaircie commerciale	0.6		O	A5	
3	Plantation	épinette blanche 1995	1.2	Faible	7	20				0.0				
4	Mélangé, sapin avec peuplier	sapin, tremble, épinette blanche, bouleau à papier	1.7	Faible	14	30				0.0				
5	Plantation	épinette blanche 1987	6.9	Forte	13	30	E	9	Eclaircie commerciale	6.9		O	A5	
6	Sapinière	sapin, épinette blanche, cèdre, bouleau à papier	1.8	Normale	18	60	E		Coupe d'un peuplement mûr avec protection de la régénération (si	1.8		O	A0	
7	Dénuclé humide	inondé castors	1.0							0.0				
8	Cédrifère	cèdre, épinette blanche, mauvais drainage ruisseau, terre noire	0.7	Normale	17	60				0.0				
9	Cédrifère	cèdre, épinette blanche, sapin, bouleau à papier, tremble, ruisseau,	1.9	Normale	18	60				0.0				
10	Pessière	épinette blanche, sapin, cèdre, érable rouge, bouleau à papier	2.9	Forte	20	60	E	2	Coupe d'un peuplement mûr avec protection de la régénération (si	2.9		O	A0	
11	Pessière	épinette blanche, sapin, bouleau à papier, tremble	0.8	Forte	16	40			Eclaircie commerciale	0.8		O	A0	

-La réalisation des travaux par le Groupement Forestier est liée à ses possibilités financières, aux conditions du terrain et du marché du bois ainsi qu'aux possibilités offertes par le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

-Se référer à votre Groupement forestier pour savoir si les travaux suggérés sont couverts par le programme d'aide à la mise en valeur.

*DENSITÉ DU COUVERT: A (forte) | B (normale) | C (faible) | D (t. faible)

100% | 80% | 60% | 40% | 25%

(1) La case "Année" fait référence à l'année où nous prévoyons que le peuplement aura atteint le stade où il faudra appliquer le traitement suggéré. Des inventaires plus précis sont nécessaires avant d'entreprendre les traitements.

(2) Le fait de retrouver un "N" dans la case "GF" signifie que le travail prioritaire suggéré réfère à un peuplement ne faisant pas l'objet d'une convention d'aménagement avec le Groupement Forestier.

(3) PRIORITÉ: 0: Traitement pressant
AX: Valide pour X années

(4) Estimation terrain

(5) TRAVAUX RÉALISÉS: P: précommercial E: éclaircie C: coupe

1 ha = 2.5 acres

5- DESCRIPTIO DE LA FORET / DONNÉES FORESTI ES ET TRAVAUX SUGGÉRÉS

NO	TYPE DE PEUPEMENT	ESS PRINCIPALES/REMARQUES	SUP app. (ha) (4)	DENSITÉ *	HAUT (m)	AGE	TRAV (5)	ANN	TRAVAUX MISE EN VALEUR	SUP(ha) LONG(m)	ANNE (1)	GF (2)	PRIOR (3)	REMARQUE
12	Gravière	gravière, régénération mélanger (Sab,Bop)	0.4							0.0				
13	Sapinière	sapin, épinette blanche, cèdre, érable rouge, bouleau à papier	5.0	Forte	18	50			Coupe suivi d'un reboisement	5.0		O	A0	
14	Érablière rouge	érable rouge, bouleau à papier, érable à sucre, sapin	3.4	Normale	18	50				0.0				
15	Cédonnière	cèdre, tremble, sapin, épinette blanche, ruisseau, mauvais drainage	0.2	Forte	15	60				0.0				
16	Mélangé, érable rouge avec sapin	érable rouge, sapin, bouleau à papier	0.3	Normale	10	20	P	1	Eclaircie commerciale	0.3	2021	O	A0	
17	Érablière	érable à sucre, ruisseau	1.6	Forte	20	80				0.0				
18	Sapinière	sapin, épinette blanche	0.3	Forte	15	30			Eclaircie commerciale	0.3		O	A0	
19	Sapinière	épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau à papier, mauvais drainage	1.6	Forte	18	60			Coupe d'un peuplement mûr avec protection de la régénération (st)	0.5		O	A0	25% car reste très humide
20	Plantation	pin rouge	0.2	Forte	20	40			Eclaircie commerciale	0.2		O	A5	
21	Mélangé, sapin avec érable rouge	sapin, épinette blanche, érable rouge, cèdre	1.3	Normale	18	50			Coupe d'ensemencement	1.3		O	A0	
22	Sapinière	épinette blanche, sapin, cèdre	2.3	Forte	20	60			Coupe suivi d'un reboisement	2.3		O	A0	
23	Pessière	épinette blanche, sapin	1.7	Forte	20	60			Coupe suivi d'un reboisement	1.7		O	A0	
24	Dénuité humide	inondé, marais, castors	6.2							0.0				
25	Mélangé, bouleau blanc avec sapin	bouleau à papier, sapin, aulne, mauvais drainage	1.6	Faible	10	30				0.0				
26	Plantation	épinette blanche 1995	0.4	Faible	6	20				0.0				

-La réalisation des travaux par le Groupement Forestier est liée à ses possibilités financières, aux conditions du terrain et du marché du bois ainsi qu'aux possibilités offertes par le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

-Se référer à votre Groupement forestier pour savoir si les travaux suggérés sont couverts par le programme d'aide à la mise en valeur.



- (1) La case "Année" fait référence à l'année où nous prévoyons que le peuplement aura atteint le stade où il faudra appliquer le traitement suggéré. Des inventaires plus précis sont nécessaires avant d'entreprendre les traitements. Le fait de retrouver un "N" dans la case "GF" signifie que le travail prioritaire suggéré réfère à un peuplement ne faisant pas l'objet d'une convention d'aménagement avec le Groupement Forestier.
- (2) PRIORITÉ: 0: Traitement pressant
AX: Valide pour X années
- (3) ESTIMATION TERRAIN
- (4) TRAVAUX RÉALISÉS: P: précommercial E: éclaircie C: coupe
- (5) 1 ha = 2.5 acres

5- DESCRIPTIF DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET TRAVAUX SUGGÉRÉS

NO	TYPE DE PEUPEMENT	ESS PRINCIPALES/REMARQUES	SUP app (ha) (4)	DENSITÉ *	HAUT (m)	AGE	TRAV ANN (5)	TRAVAUX MISE EN VALEUR	SUP (ha) LONG(m)	ANNE (1)	GF (2)	PRIOR (3)	REMARQUE
27	Sapinière	sapin, bouleau à papier, aulne	0.7	Faible	10	30			0.0				
28	Sapinière	sapin, matcrais drainage	0.6	Normale	14	40			0.0				
29	Plantation	épinette blanche 1985 , foin long	0.4	Très faible	6	20			0.0				
30	Plantation	épinette blanche 1991	2.7	Normale	11	30		Eclaircie commerciale	2.7	2021	0	A5	
31	Réserve	Lac	1.0						0.0				
32	Bétulaie à bouleaux blancs	bouleau à papier, tremble, sapin	0.8		12	30			0.0				
33	Érablière	érable à sucre	1.0	Forte	21	80			0.0				
TOTAL:									27.3				

TOTAL: 54.4

27.3

La réalisation des travaux par le Groupement Forestier est liée à ses possibilités financières, aux conditions du terrain et du marché du bois ainsi qu'aux possibilités offertes par le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

-Se référer à votre Groupement forestier, pour savoir si les travaux suggérés sont couverts par le programme d'aide à la mise en valeur.



(1) La case "Année" fait référence à l'année où nous prévoyons que le peuplement aura atteint le stade où il faudra appliquer le traitement suggéré. Des inventaires plus précis sont nécessaires avant d'entreprendre les traitements.

(2) Le fait de retrouver un "N" dans la case "GF" signifie que le travail prioritaire suggéré réfère à un peuplement ne faisant pas l'objet d'une convention d'aménagement avec le Groupement Forestier.

(3) PRIORITÉ: 0: Traitement pressant
AX: Valide pour X années

(4) Estimation terrain

(5) TRAVAUX RÉALISÉS: P: précommercial E: éclaircie C: coupe

1 ha = 2.5 acres

Code propriété: 22 010B

NOM:

LOTS, RANGS: (10A, 2 -10b.1) -IX/418990-IX/

CANTON: Risborough

5- DESCRIPTION DE LA FORET

P: Production prioritaire

F: Perdition (%)

QU: Qualité des tiges (%)

REG: Régénération (%)

RE: Travaux réalisés

AN: Année de réalisation

NO	TYPE DE PEUPELEMENT	HAUT (m)	PP PER	QU REG	RE AN	ESSENCES PRINCIPALES ET REMARQUES	Sup (ha)	S.I. (m2/ha) VOL (m3/ha)	VOL TOT m3 app.	%Vol Sab-Ep.	%Vol Autre Ré	%Vol Peupliers	%Vol Autre flus	Travaux	Sup	Ann	PRIO
1	Fr				0	quelques tremble, épinette + pomniers, puit, fondation etc.	1.2								0.0		
2	PI A 30	14			E 9	épinette blanche 1987	0.6	34 230	138	100 138				CEL	0.6		A5
3	PI C 20	7			0	épinette blanche 1995	1.2	6 20	24	100 24					0.0		
4	MSPe C 30	14			0	sapin, tremble, épinette blanche, bouleau à papier	1.7	25 175	297	60 179	32 95	8 24			0.0		
5	PI A 30	13			E 9	épinette blanche 1987	6.9	34 214	1476	100 1477				CEL	6.9		A5
6	S B 60	18		70	E 0	sapin, épinette blanche, cèdre, bouleau à papier	1.8	27 238	428	85 364	10 43	5 21		RBR	1.8		A0
7	Dh				0	inondé castors	1.0								0.0		
8	C B 60	17			0	cèdre, épinette blanche, mauvais drainage ruisseau, terre noire	0.7	34 315	220	39 86	71 157				0.0		
9	C B 60	18		30	0	cèdre, épinette blanche, sapin, bouleau à papier, tremble, ruisseau, dr	1.9	29 263	499	39 195	43 215	2 10	16 80		0.0		
10	E A 60	20		90	E 2	épinette blanche, sapin, cèdre, érable rouge, bouleau à papier	2.9	36 355	1029	81 834	8 82	1 10	103	RBR	2.9		A0
11	E A 40	16			0	épinette blanche, sapin, bouleau à papier, tremble	0.8	30 239	191	77 147		7 13	16 31	CEL	0.8		A0
12	Gr				0	gravière, régénération melanger (Sab,Bop)	0.4								0.0		
13	S A 50	18			0	sapin, épinette blanche, cèdre, érable rouge, bouleau à papier	5.0	44 389	1945	84 1634	8 156		8	RBPMAF	5.0		A0
14	Ero B 50	16			0	érable rouge, bouleau à papier, érable à sucre, sapin	3.4	24 240	816	4 33			96 783		0.0		
15	C A 60	15			0	cèdre, tremble, sapin, épinette blanche, ruisseau, mauvais drainage	0.2	32 248	49	12 6	57 28		31 15		0.0		
16	MEroS B 20	10			P 1	érable rouge, sapin, bouleau à papier	0.3	20 103	30	55 17			45	CEL	0.3	2021	A0

NO	TYPE DE PEUPLEMENT	HAUT (m)	PP PER	QU REG	RE AN	ESSENTIELLES PRINCIPALES ET REMANES	Sup (ha)	S.T. (m2/ha) VOL (m3/ha)	VOL TOT m3 app.	%Vol Autre Ré	%Vol Peupliers	%Vol Autre flus	Travaux	F	Ann	PRIO	
17	Er A 80	20			0	érable à sucre, ruisseau	1.6	38 424	678			100 678		0.0			
18	S A 30	15			0	sapin, épinette blanche	0.3	34 249	74	88 66	6 4		CEL	0.3		A0	
19	S A 60	18			0	épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau à papier, mauvais drainage	1.6	35 311	497	62 309	33 164	5 25		RBR	0.5		A0
20	PI A 40	20			0	pin rouge	0.2	60 602	120	100 120				CEL	0.2		A5
21	MSEto B 50	18		10	0	sapin, épinette blanche, érable rouge, cèdre	1.3	29 264	343	69 237	3 10	28 96		CEN	1.3		A0
22	S A 60	20			0	épinette blanche, sapin, cèdre	2.3	36 353	811	73 583	25 203	2 16		RBPMAF	2.3		A0
23	E A 60	20		10	0	épinette blanche, sapin	1.7	32 311	528	95 502	3 16	2 11		RBPMAF	1.7		A0
24	Dh				0	inondé, marais, castors	6.2								0.0		
25	MBRS C 30	10			0	bouleau à papier, sapin, aulne, mauvais drainage	1.6	13 68	108	42 46		58 63			0.0		
26	PI C 20	6			0	épinette blanche 1995	0.4	14 41	16	100 16					0.0		
27	S C 30	10			0	sapin, bouleau à papier, aulne	0.7	16 80	56	80 45		20 11			0.0		
28	S B 40	14			0	sapin, mauvais drainage	0.6	24 162	97	100 97					0.0		
29	PI D 20	6			0	épinette blanche 1995, foin long	0.4	12 35	14	100 14					0.0		
30	PI B 30	11			0	épinette blanche 1991	2.7	27 144	388	99 385		1 4		CEL	2.7	2021	A5
31	Rés.				0	Lac	1.0								0.0		
32	Bb C 30	12			0	bouleau à papier, tremble, sapin	0.8	10 64	51	10 5		30 15			0.0		
33	Er A 80	21			0	érable à sucre	1.0	32 375	375			100 375			0.0		

54.4 11309 7447 1183 160 2542 27.3

11332

6- REMARQUES

Dans les érablières, les règles d'entailage suivantes doivent être respectées:

DIAMÈTRE	N.ENTAILLES
20-39 cm	1
40-59 cm	2
60-79 cm	3
80 cm & plus	4

(Le diamètre est pris à 1.5 mètre du sol)

Les feuillus en voie de détérioration observés sur le terrain peuvent être récoltés en bois de chauffage ou pour la pâte.

7- ACCEPTATION ET SIGNATURES

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant des données supplémentaires sont nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter le groupement forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre les travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.


Signature du propriétaire forestier
de son représentant

2 juin 2016
Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-bas
mentionnée appartenant à Ce plan est valide jusqu'au

Je certifie que j'ai supervisé la confection de ce plan d'aménagement forestier et qu'il est conforme au Règlement
relatif au Plan d'aménagement de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de


Signature de l'ingénieur forestier

Date

COORDONNÉES DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

NOM:
Groupement Forestier et Agricole de Beauce-Sud Inc.
34, 4e Rue Ouest
St-Martin, Beauce, (Québec)
GOM 1B0

TÉLÉPHONE: (418)382-5068

TÉLÉCOPIEUR: (418)382-5816

COURRIER ÉLECTRONIQUE: gbeucesud@globetrotter.net

Numéro rapport d'exécution:

Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété suivante

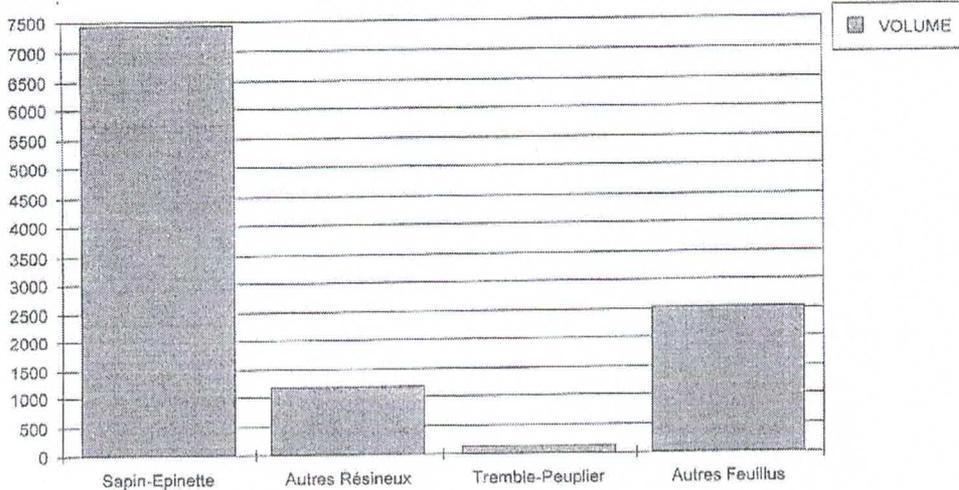
Unité d'évaluation	Nom du rang	Code rang	Numéro de lot partie de lot	Zone	Sup. tot (1)	Sup. forest.	O.G.C.
9560-12-4476	IX	9	4189990	Verte	54.4	45.8	54.4
9560-12-4476	IX	9	(10A .2 -10b.1)	Verte	0.0	0.0	0.0
TOTAL:					54.4	45.8	54.4

ANALYSES STATISTIQUES

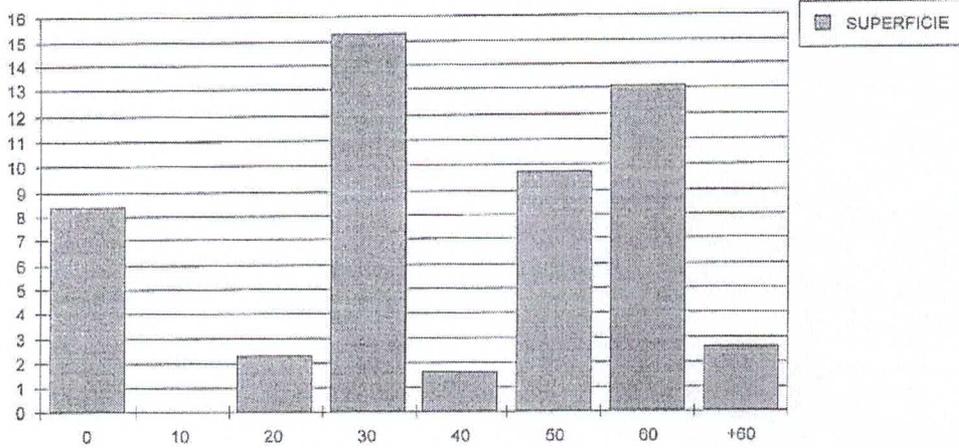
NOM:
 LOTS, RANGS: (10A .2 -10b.1) -IX/ 418990-IX/
 CANTON: Risborough

MISE EN GARDE: Le présent annexe vise à informer le propriétaire des résultats des échantillonnages effectués par notre équipe technique. La précision de ces estimés relatifs aux volumes n'est pas suffisante pour servir de base à l'évaluation monétaire d'un lot.

EN m3 APP. DISTRIBUTION DU VOLUME PAR ESSENCES



EN ha. DISTRIBUTION DE LA SUPERFICIE PAR CLASSES D'AGES



AGE

VOLUME MOYEN/HA PAR TYPES D'ESSENCES

SUPERFICIE TOTALE:	54.4
SUPERFICIE A VOCATION (Excluant les cultures et FORESTIERE: les réserves)	53.0
VOLUME MOYEN SAPIN-ÉPINETTE/HA:	141
VOLUME MOYEN AUTRES RÉSINEUX/HA:	22
VOLUME MOYEN TREMBLE-PEUPLIER/HA:	3
VOLUME MOYEN AUTRES FEUILLUS/HA:	48
VOLUME MOYEN TOTAL/HA	214

CLASSES D'AGES

0= de 0 à 5 ans
 10= de 6 à 15 ans
 20= de 16 à 25 ans
 30= de 26 à 35 ans
 40= de 36 à 45 ans
 50= de 46 à 55 ans
 60= de 56 à 65 ans
 +60= 65 ans et plus

ÉQUIVALENCES

1 corde=3.6245 m3 app.
 1 corde/acre=8.956 m3 app./ha